

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.04.2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Mme REJASSE Jocelyne Maire.

Date de la convocation : 02.04.2019

Présents : REJASSE Jocelyne, NORMAND Jocelyne, MAVEYRAUD Fernand, VIGNAUD Raymond, VAN ASSELDONK Carolina, ROYER Maryvonne, COIFFIER Michel, LEGENDRE Éric, RAMPNOUX Christian, HABRIAS René, FAURE Jean-Pierre

Excusés : BOBE Bernard donne procuration à Jocelyne REJASSE
FEUNTEUN Jean François donne procuration à Jocelyne NORMAND
ROUFFIGNAT Hélène donne procuration à Raymond VIGNAUD

Secrétaire de séance : Éric LEGENDRE

Approbation du compte rendu du 26 mars 2018

1. Affectation des résultats :

Budget commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reprendre le déficit de clôture soit 155 592.55€ en dépense d'investissement (ligne 001)
- d'affecter une partie de l'excédent de clôture du fonctionnement, d'un montant de 202 699.01 €, pour couvrir le besoin de financement, article 1068 en recette d'investissement soit 155 592.55 € et 47 106.46 € en recette de fonctionnement (ligne 002).

Budget assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reprendre le déficit de clôture soit 9 581.65 € en dépense d'investissement (ligne 001),
- d'affecter une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement, d'un montant de 14 024.46 € pour couvrir le besoin de financement, article 1068 en recette d'investissement soit 11 000.00€ et 3 024.46€ en recette de fonctionnement (ligne 002).

Budget lotissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reprendre le déficit de clôture soit 56 444.79 € en dépenses d'investissement (ligne 001).
- décide de reprendre le déficit de fonctionnement soit 11 057.10 € en dépenses de fonctionnement (ligne 002).

2. Dotation de compensation prévisionnelle et de solidarité pour l'année 2019

Suite à la lecture du tableau du transfert, le conseil valide à l'unanimité la somme de 70 104.30 € de dotation de compensation au titre des charges transférées de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

3. Vote des budgets :

Madame le Maire donne une précision concernant le budget du CCAS, il devrait être abondé par une subvention du budget principal à hauteur de 6 155 € afin de pouvoir équilibrer le budget.

Elle précise également que cette année la commune subit une baisse de dotations à hauteur de 17 985€ (baisse de la DGF de 5 927€ et suppression de la dotation nationale de péréquation) qui s'ajoute à la disparition de la dotation de solidarité rurale « cible » en 2018.

- **Budget principal** : Il s'équilibre à 689 084 € pour la section de fonctionnement et à 392 424 € pour la section d'investissement Vote : 14 voix pour.
- **Budget Assainissement** : il s'équilibre à 32 045 € pour la section de fonctionnement et à 35 203 € pour la section d'investissement Vote : 14 voix pour.
- **Budget Lotissement** : il s'équilibre à 78 502 € pour la section de fonctionnement et à 37 245 € pour la section d'investissement Vote : 14 voix pour.

Le conseil municipal a voté ses budgets en équilibre sans augmenter les taux des impôts locaux grâce à des économies sur les dépenses.

Madame le Maire propose au conseil, dans la perspective de la rénovation de l'éclairage public et de son extinction de 23h00 à 5h00 sur la totalité de la commune à partir de cet hiver, de contacter l'Association Nationale pour la Protection de Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Il s'agirait d'animer, avec la collaboration de l'ANPCEN, une réunion publique d'information pour la mise en place de cette extinction.

4- Renforcement de la lutte contre le changement climatique

Suite à la visite de M. Boulan, Madame la Maire rappelle les différents débats du Conseil municipal sur la problématique climatique. Elle rappelle l'extrême urgence de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la grande responsabilité de la collectivité à mener cette réduction dans ses domaines de compétence. Madame la Maire propose au Conseil d'utiliser le changement climatique comme critère de décision au même titre que le Besoin, le Coût, l'Utilité et l'Esthétique à chaque fois qu'une délibération doit être votée. Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal à 7 voix pour, 6 absentions et 1 contre décide d'attribuer à chacune de ses délibérations, avant son adoption, une note évaluant l'impact de la décision prise sur les émissions de gaz à effet de serre de la commune. Cette note sera enregistrée sur une grille insérée dans les délibérations. Dans le cas où la décision envisagée occasionnerait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, le Conseil municipal cherchera s'il existe une alternative moins impactante.

5- Informations diverses

* Complémentaire santé communale : Il s'agit de proposer aux habitants de la commune une étude des solutions négociées en complémentaire santé, des garanties à la carte à tarif préférentiel. L'assureur AXA propose une réunion publique présentant l'offre commerciale santé communale. Le conseil valide ce projet.

*Elections européennes : elles se dérouleront le 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00

* Les sacs poubelles rouges seront distribués à partir du 13 mai 2019 à la mairie pendant trois semaines.

A l'issue des débats, la séance a été close à 22 heures 00